



*Pour une
maternité sans
danger :
statistiques*

2009-2012

You Tube f t in

Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs

www.csst.qc.ca

CSST

Pour une maternité sans danger, Statistiques 2009-2012 a été préparé par la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information.

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin, par intérim

Responsable du projet et réalisation

Julie Provencher, chef d'équipe

Collaboration

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Anne Barbeau

Impression

Imprimerie de la CSST

Conception de la page couverture

Direction des communications et des relations publiques

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à la
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Centre de la statistique et de l'information de gestion
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

© Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Dépôt légal – 1^e trimestre 2014
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-550-69862-3 (relié)
ISBN: 978-2-550-69863-0 (PDF)

Table des matières

Liste des tableaux	3
Introduction	5
Population étudiée	6
Faits saillants	7
Tableaux statistiques	11
Annexe	47

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité	12
Tableau 2	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation.....	13
Tableau 3	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante	14
Tableau 4	Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation	16
Tableau 5	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur	17
Tableau 6	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse	19
Tableau 7	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale.....	22
Tableau 8	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique.....	25

Tableau 9	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation	28
Tableau 10	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation.....	29
Tableau 11	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation.....	30
Tableau 12	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu	32
Tableau 13	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse.....	34
Tableau 14	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et la direction régionale	38
Tableau 15	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique.....	42
Tableau 16	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation	46

Introduction

En 1981, année de la promulgation de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la CSST se voyait confier le mandat de la prévention, qui consiste à éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et des travailleuses du Québec.

De ce vaste mandat couvrant l'ensemble des travailleurs et des travailleuses se dégagent des mesures visant des groupes particuliers. Plus précisément, les articles 40 à 48 de la Loi établissent le droit et les modalités permettant à la travailleuse enceinte ou qui allaite de bénéficier d'une affectation à d'autres tâches lorsque les conditions de travail comportent des dangers pour elle ou pour l'enfant à naître ou de cesser le travail jusqu'à ce que l'affectation soit réalisée ou, si aucune affectation n'est possible, jusqu'à la date de l'accouchement ou jusqu'à la fin de la période d'allaitement.

Pour exercer ce droit, la travailleuse doit d'abord obtenir d'un médecin le *certificat visant le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite*, attestant que les conditions de son travail sont dangereuses. La remise de ce certificat à l'employeur constitue automatiquement une demande de la travailleuse d'être affectée à d'autres tâches.

Lorsque l'affectation ne peut se faire à la date indiquée sur le certificat, la travailleuse peut se retirer du travail et être indemnisée par la CSST. Elle a toutefois droit de recevoir son salaire habituel pour les 5 premiers jours ouvrables suivant sa cessation de travail avant que ne débute la période d'indemnisation. Ce salaire est payé par l'employeur et n'est pas remboursé par la CSST.

Pendant les 14 jours civils complets suivant les 5 premiers jours ouvrables, la travailleuse reçoit 90% de son salaire net. C'est l'employeur qui verse ce salaire et la CSST le lui rembourse. Par la suite, c'est la CSST qui verse directement l'indemnité de remplacement du revenu égale à 90% du revenu net retenu sans dépasser le salaire maximum annuel assurable.

Population étudiée

Les données de la présente publication portent sur les réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites pour les années 2009 à 2012. Cette publication traite plus particulièrement du nombre de réclamations, de la durée d'indemnisation, de l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée à la travailleuse, de la nature de l'agresseur et de données socio-économiques liées aux travailleuses. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement.

Plus particulièrement, cette publication porte sur les réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années présentées et acceptées au 1^{er} mars de l'année suivant l'année d'inscription. Les informations relatives aux décisions rendues, à la catégorie de la réclamation, à l'âge de la travailleuse, à sa direction régionale et à son secteur d'activité économique reflètent l'image des fichiers informatiques au 1^{er} mars suivant l'année d'inscription. Les informations traitant de la profession, de la nature de l'agresseur, de la semaine de grossesse et les données relatives à l'indemnisation (catégorie de débours, les montants et les jours d'indemnisation) reflètent l'image des fichiers informatiques au 31 décembre de l'année suivant l'année d'inscription.

La plupart des tableaux statistiques sont divisé en trois groupes, selon la catégorie de la réclamation : travailleuse enceinte, travailleuse qui allaite et l'ensemble des deux catégories.

Aux fins de la présente publication, le débours en affectation est le remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée. La semaine de grossesse est la période de la gestation où le retrait entre en vigueur, soit le moment où l'indemnisation commence ou que l'affectation devient effective. Enfin, le type d'affectation est une variable servant à déterminer s'il y a eu effectivement un retrait de la travailleuse ou une affectation de celle-ci à un autre emploi.

Faits saillants

En 2012, la CSST a reçu 35 200 réclamations dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» comparativement à 37 416 en 2009, une baisse de 5,9 %. Au cours de la période 2009-2012, l'évolution des réclamations reçues se présente comme suit: baisse de 9,3 % pour les années 2009 à 2010, suivie d'une hausse de 2,0 % pour les années 2010 à 2011, pour finir en progression de 1,6 % de 2011 à 2012. Tandis que les réclamations reçues pour grossesse suivaient sensiblement la tendance décrite précédemment, les réclamations reçues pour allaitement diminuaient de 29,7 % entre 2009 et 2012 (492 réclamations en 2009 pour atteindre 346 réclamations en 2012).

Le taux d'acceptation moyen des réclamations reçues se situe autour de 95,0 % pour la période 2009-2012. Pour les réclamations pour grossesse, on observe la même tendance soit un taux d'acceptation moyen de 95,3 % pour la période 2009-2012. Quant au taux d'acceptation pour les réclamations pour allaitement, celui-ci est d'abord en baisse, passant de 77,8 % en 2009 à 75,5 % en 2010, pour ensuite augmenter à 79,2 % en 2011 et baisser à nouveau à 72,0 % en 2012. Il est à noter que la plupart des réclamations avec une décision «autre» sont des demandes refusées (voir tableau 1).

Le tableau 2 nous indique que 99,1 % (98,9 % en 2009, 99,0 % en 2010, 99,1 % en 2011 et 99,3 % en 2012) des réclamations reçues et acceptées au cours de la période 2009-2012 dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» sont des cas de grossesse, tandis que 0,9 % sont des cas d'allaitement (1,1 % en 2009, 1,0 % en 2010, 0,9 % en 2011 et 0,7 % en 2012) (voir tableau 2).

L'âge entier moyen des travailleuses pour lesquelles une réclamation a été reçue et acceptée (quelle que soit la catégorie de la réclamation) a légèrement augmenté, de 28 à 29 ans, durant la période de 2009-2012. En 2012, pour l'ensemble des deux catégories, c'est dans les groupes d'âge de 25 à 29 ans ainsi que 30 à 34 ans qu'elles sont le plus représentées, avec respectivement 38,0 % et 29,8 % des réclamations acceptées. Il est à remarquer qu'en 2012, pour les réclamantes qui sont enceintes, la strate d'âge 20 à 24 ans représente 17,7 % des réclamations acceptées avec 5 845 réclamations sur 33 100, tandis que pour les femmes qui allaitent, cette tranche d'âge représente seulement 7,6 % des réclamations, soit 19 réclamations sur 249 (voir tableau 3).

Le nombre moyen de semaines de grossesse (nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation à un autre poste de travail) est de 11 semaines pour l'année 2009 et de 10 semaines pour les années 2010, 2011 et 2012. Plus de 70 % des réclamations pour grossesse (73,8 % en 2009, 75,8 % en 2010, 77,0 % en 2011 et 76,6 % en 2012) prennent effet au premier trimestre de la grossesse (voir tableau 4).

Les réclamations ont été regroupées en grands ensembles selon la nature de l'agresseur. Pour 2012, les agresseurs biologiques sont en première position avec 39,3 % des réclamations. Cette nature d'agresseur représentait 39,4 % des cas de 2009, 35,6 % en 2010 et 37,3 % en 2011. Les agresseurs ergonomiques, qui suivent de près en deuxième position en 2012, cumulent également plus du tiers des réclamations de la période 2009-2012, avec 34,4 % en 2009, 37,8 % en 2010, 37,7 % en 2011 et 35,3 % en 2012. Les agresseurs chimiques prennent la troisième place avec 13,4 % des réclamations en 2012. Les agresseurs à la sécurité du travail sont en quatrième position avec 9,8 % des réclamations de 2012.

Fait à noter, les agresseurs chimiques, bien que troisièmes en importance pour l'ensemble des réclamations, sont la principale nature de l'agresseur pour les femmes qui allaitent, soit 64,2 % en 2009, 66,0 % en 2010, 59,9 % en 2011 et 63,9 % en 2012 (voir tableau 5). Pour plus de détails concernant la nature de l'agresseur, veuillez consulter l'annexe.

Les professions les plus représentées en 2012 (au total 24 285 sur 33 349, soit 72,8 %) pour l'ensemble des deux catégories sont: les infirmières (20,0 %), les enseignantes (18,0 %), les barmaids (9,3 %), les travailleuses du groupe autre personnel médical (7,6 %), les vendeuses (7,4 %), celles des services personnels (6,6 %) et les caissières (3,9 %). Ces professions contribuaient pour une proportion de 71,2 % de l'ensemble des réclamations en 2009, de 71,7 % en 2010 et de 73,2 % en 2011. Au cours de la période 2009-2012, la proportion des infirmières présente la plus forte hausse, passant de 17,1 % des réclamations en 2009 à 20,0 % en 2012, et les enseignantes, la plus forte baisse, passant de 22,6 % des réclamations en 2009 à 18,0 % en 2012 (voir tableau 6).

En 2012, plus de 50 % des réclamations reçues et acceptées proviennent de trois grandes régions soit: Île-de-Montréal (23,4 %), la Montérégie (15,1 %) et la Capitale-Nationale (12,8 %). Leur contribution pour la période de 2009-2012 est restée relativement stable, passant de 50,9 % en 2009 à 51,4 % en 2012 en hausse de 0,5 %. En 2012, tandis que les réclamations pour grossesses sont traitées principalement dans les régions mentionnées précédemment, les réclamations pour allaitement sont quant à elles traitées

principalement dans les régions de la Capitale-Nationale (28,5 %), de Chaudière-Appalaches (13,7 %) et de Île-de-Montréal (11,6 %) regroupant ainsi 53,8% des demandes (voir tableau 7).

En 2012, la majorité des réclamations (88,6 %) est concentrée dans quatre principaux secteurs d'activité économique soit: les Services médicaux et sociaux (44,7 %), les Autres services commerciaux et personnels (16,6 %), le Commerce (15,4 %) ainsi que l'Enseignement et services annexes (11,8 %). Au total, ces quatre secteurs ont augmenté leur apport de 0,3 % au cours de la période 2009-2012. L'apport du secteur de l'Enseignement et services annexes présente toutefois une plus forte baisse (-5,7 %), tandis que les secteurs Services médicaux et sociaux (4,8 %), Autres services commerciaux et personnels (0,8 %) ainsi que le secteur Commerce (0,3 %) contribuaient à l'augmentation pour ces quatre secteurs. À lui seul, le secteur Services médicaux et sociaux cumule plus du tiers des réclamations sur l'ensemble de la période, soit 39,9 % en 2009, 43,1 % en 2010, 44,1 % en 2011 et 44,7 % en 2012. Pour les travailleuses qui allaitent, les quatre secteurs les plus concernés en 2012 sont Services médicaux et sociaux, Autres services commerciaux et personnels, l'Agriculture ainsi que l'Enseignement et services annexes avec des réclamations représentant respectivement 44,2 %, 14,5 %, 7,6 % et 4,4 % (voir tableau 8).

En 2012, 46,7 % des travailleuses bénéficiant du programme «Pour une maternité sans danger» sont retirées de leur travail sans être affectées à un autre emploi, une baisse de 8,2 % par rapport à 2009 (54,9 %). À l'inverse, en 2012, 23,9 % des travailleuses sont affectées à un autre poste de travail sans retrait complet du milieu du travail, en hausse de 6,2 % par rapport à 2009 (17,7 %) (voir tableau 9).

Les débours pour les réclamations reçues et acceptées sont en baisse de 8,5 %, passant de 240,6 millions de \$ en 2009 à 220,1 millions de \$ en 2012. Les débours en indemnités de remplacement du revenu ont baissé de 11,1 % au cours de la période passant de 225,5 millions de \$ en 2009 à 200,5 millions de \$ en 2012. Quant aux débours pour affectation à un autre poste de travail, ceux-ci augmentent de 32,1 % durant la période 2009-2012 et représentent 8,0 % des débours totaux en 2012 (voir tableau 10).

Pour l'ensemble des réclamations, le nombre de jours d'indemnisation moyen est relativement stable passant de 123 jours en 2009 à 122 jours en 2012. Le nombre de jours d'indemnisation moyen pour la travailleuse enceinte est également stable; il passe de 121 en

2009 à 120 en 2012. À l'inverse, le nombre de jours d'indemnisation moyen pour la travailleuse qui allaite varie d'une année à l'autre passant de 347 jours en 2009, à 325 en 2010, à 347 en 2011 puis à 334 jours en 2012 (voir tableau 11).

L'indemnité de remplacement du revenu moyenne a augmenté de 2,7 % passant de 7 792 \$ en 2009 à 8 001 \$ en 2012. Pour la travailleuse enceinte, l'indemnité de remplacement du revenu moyenne est passée de 7 612 \$ en 2009 à 7 848 \$ en 2012, soit une augmentation de 3,1 %. Pour la travailleuse qui allaite, l'indemnité de remplacement du revenu moyenne est passée de 23 241 \$ en 2009 à 25 443 \$ en 2012, soit une hausse de 9,5 % (voir tableau 12).

Remarque:

Soulignons que certaines travailleuses (celles qui allaitent) peuvent encore être indemnisées lors de la compilation des statistiques au 31 décembre de l'année suivant l'année de la réclamation. Toutefois, il faut noter que le nombre de réclamations pour allaitement est très faible par rapport aux réclamations des travailleuses enceintes. Par conséquent, les valeurs observées pendant ces années ne sont pas définitives et peuvent subir des modifications jusqu'à ce que l'ensemble des dossiers soient clos. Cependant, les différentes statistiques présentées dans ce document peuvent se comparer puisqu'une même maturité des données a été appliquée à chacune des quatre années.

Tableaux statistiques

Tableau 1

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2009		2010		2011		2012	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	35 319	95,7 %	31 954	95,3 %	32 573	95,1 %	33 100	95,0 %
Autre ¹	1 605	4,3 %	1 580	4,7 %	1 669	4,9 %	1 754	5,0 %
Total	36 924	100,0 %	33 534	100,0 %	34 242	100,0 %	34 854	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2009		2010		2011		2012	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	383	77,8 %	315	75,5 %	309	79,2 %	249	72,0 %
Autre ¹	109	22,2 %	102	24,5 %	81	20,8 %	97	28,0 %
Total	492	100,0 %	417	100,0 %	390	100,0 %	346	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2009		2010		2011		2012	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	35 702	95,4 %	32 269	95,0 %	32 882	94,9 %	33 349	94,7 %
Autre ¹	1 714	4,6 %	1 682	5,0 %	1 750	5,1 %	1 851	5,3 %
Total	37 416	100,0 %	33 951	100,0 %	34 632	100,0 %	35 200	100,0 %

1. Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Tableau 2**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012
selon la catégorie de la réclamation**

	2009		2010		2011		2012	
Catégorie de la réclamation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Travailleuse enceinte	35 319	98,9 %	31 954	99,0 %	32 573	99,1 %	33 100	99,3 %
Travailleuse qui allaite	383	1,1 %	315	1,0 %	309	0,9 %	249	0,7 %
Total	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %

Tableau 3

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2009		2010		2011		2012	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	901	2,6 %	830	2,6 %	790	2,4 %	748	2,3 %
20 à 24 ans	6 105	17,3 %	5 770	18,1 %	5 790	17,8 %	5 845	17,7 %
25 à 29 ans	14 246	40,3 %	12 857	40,2 %	12 756	39,2 %	12 601	38,1 %
30 à 34 ans	10 384	29,4 %	9 047	28,3 %	9 520	29,2 %	9 848	29,8 %
35 à 39 ans	3 153	8,9 %	2 900	9,1 %	3 129	9,6 %	3 439	10,4 %
40 ans ou plus	530	1,5 %	550	1,7 %	588	1,8 %	619	1,9 %
Total	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %

Âge entier moyen	28		28		29		29	
-------------------------	----	--	----	--	----	--	----	--

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2009		2010		2011		2012	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %
20 à 24 ans	36	9,4 %	22	7,0 %	24	7,8 %	19	7,6 %
25 à 29 ans	134	35,0 %	127	40,3 %	114	36,9 %	84	33,7 %
30 à 34 ans	159	41,5 %	129	41,0 %	119	38,5 %	105	42,2 %
35 à 39 ans	45	11,7 %	30	9,5 %	40	12,9 %	39	15,7 %
40 ans ou plus	9	2,3 %	6	1,9 %	12	3,9 %	1	0,4 %
Total	383	100,0 %	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %

Âge entier moyen	30		30		30		30	
-------------------------	----	--	----	--	----	--	----	--

Tableau 3 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante****L'ensemble des deux catégories**

	2009		2010		2011		2012	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	901	2,5 %	831	2,6 %	790	2,4 %	749	2,2 %
20 à 24 ans	6 141	17,2 %	5 792	17,9 %	5 814	17,7 %	5 864	17,6 %
25 à 29 ans	14 380	40,3 %	12 984	40,2 %	12 870	39,1 %	12 685	38,0 %
30 à 34 ans	10 543	29,5 %	9 176	28,4 %	9 639	29,3 %	9 953	29,8 %
35 à 39 ans	3 198	9,0 %	2 930	9,1 %	3 169	9,6 %	3 478	10,4 %
40 ans ou plus	539	1,5 %	556	1,7 %	600	1,8 %	620	1,9 %
Total	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %
Âge entier moyen	28		28		29		29	

Tableau 4

Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation

		2009		2010		2011		2012	
Nombre de semaines de grossesse		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Premier trimestre	1 ^{re} à 4 ^e	3 062	8,7 %	2 920	9,1 %	3 069	9,4 %	2 945	8,9 %
	5 ^e à 9 ^e	15 959	45,2 %	14 901	46,6 %	15 131	46,5 %	15 297	46,2 %
	10 ^e à 13 ^e	7 044	19,9 %	6 389	20,0 %	6 888	21,1 %	7 120	21,5 %
	Total partiel	26 065	73,8 %	24 210	75,8 %	25 088	77,0 %	25 362	76,6 %
Deuxième trimestre	14 ^e à 17 ^e	3 283	9,3 %	2 815	8,8 %	2 919	9,0 %	3 065	9,3 %
	18 ^e à 22 ^e	2 447	6,9 %	2 057	6,4 %	2 193	6,7 %	2 222	6,7 %
	23 ^e à 26 ^e	1 300	3,7 %	989	3,1 %	1 070	3,3 %	1 098	3,3 %
	Total partiel	7 030	19,9 %	5 861	18,3 %	6 182	19,0 %	6 385	19,3 %
Troisième trimestre	27 ^e à 30 ^e	811	2,3 %	587	1,8 %	638	2,0 %	688	2,1 %
	31 ^e à 35 ^e	321	0,9 %	229	0,7 %	241	0,7 %	273	0,8 %
	36 ^e ou plus	20	0,1 %	11	0,0 %	8	0,0 %	14	0,0 %
	Total partiel	1 152	3,3 %	827	2,6 %	887	2,7 %	975	2,9 %
Indéterminé	1 072	3,0 %	1 056	3,3 %	416	1,3 %	378	1,1 %	
Total	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %	
Nombre de semaines de grossesse moyen		11		10		10		10	

Tableau 5

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2009		2010		2011		2012	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	3 603	10,2 %	3 743	11,7 %	3 970	12,2 %	4 316	13,0 %
Agresseur physique	149	0,4 %	245	0,8 %	213	0,7 %	209	0,6 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	1 961	5,6 %	2 265	7,1 %	2 656	8,2 %	3 005	9,1 %
· Charge de travail	435	1,2 %	342	1,1 %	349	1,1 %	380	1,1 %
· Postures de travail	4 829	13,7 %	4 987	15,6 %	5 093	15,6 %	3 716	11,2 %
· Soulever, pousser, tirer	3 019	8,5 %	2 555	8,0 %	2 462	7,6 %	3 109	9,4 %
· Autres efforts physiques	107	0,3 %	221	0,7 %	181	0,6 %	162	0,5 %
· Autres risques ergonomiques	1 912	5,4 %	1 842	5,8 %	1 644	5,0 %	1 396	4,2 %
· Total partiel	12 263	34,7 %	12 212	38,2 %	12 385	38,0 %	11 768	35,6 %
Agresseur biologique	14 057	39,8 %	11 466	35,9 %	12 247	37,6 %	13 090	39,5 %
Agresseur à la sécurité du travail	4 099	11,6 %	3 169	9,9 %	3 257	10,0 %	3 271	9,9 %
Autres ou indéterminé	1 148	3,3 %	1 119	3,5 %	501	1,5 %	446	1,3 %
Total	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2009		2010		2011		2012	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	246	64,2 %	208	66,0 %	185	59,9 %	159	63,9 %
Agresseur physique	0	0,0 %	2	0,6 %	2	0,6 %	0	0,0 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,3 %	3	1,2 %
· Charge de travail	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Postures de travail	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,3 %	1	0,4 %
· Soulever, pousser, tirer	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Autres efforts physiques	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Autres risques ergonomiques	3	0,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Total partiel	4	1,0 %	1	0,3 %	2	0,6 %	4	1,6 %
Agresseur biologique	18	4,7 %	33	10,5 %	30	9,7 %	29	11,6 %
Agresseur à la sécurité du travail	2	0,5 %	4	1,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %
Autres ou indéterminé	113	29,5 %	67	21,3 %	90	29,1 %	56	22,5 %
Total	383	100,0 %	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %

Tableau 5 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur

L'ensemble des deux catégories

	2009		2010		2011		2012	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	3 849	10,8 %	3 951	12,2 %	4 155	12,6 %	4 475	13,4 %
Agresseur physique	149	0,4 %	247	0,8 %	215	0,7 %	209	0,6 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	1 962	5,5 %	2 265	7,0 %	2 657	8,1 %	3 008	9,0 %
· Charge de travail	435	1,2 %	342	1,1 %	349	1,1 %	380	1,1 %
· Postures de travail	4 829	13,5 %	4 987	15,5 %	5 094	15,5 %	3 717	11,1 %
· Soulever, pousser, tirer	3 019	8,5 %	2 556	7,9 %	2 462	7,5 %	3 109	9,3 %
· Autres efforts physiques	107	0,3 %	221	0,7 %	181	0,6 %	162	0,5 %
· Autres risques ergonomiques	1 915	5,4 %	1 842	5,7 %	1 644	5,0 %	1 396	4,2 %
· Total partiel	12 267	34,4 %	12 213	37,8 %	12 387	37,7 %	11 772	35,3 %
Agresseur biologique	14 075	39,4 %	11 499	35,6 %	12 277	37,3 %	13 119	39,3 %
Agresseur à la sécurité du travail	4 101	11,5 %	3 173	9,8 %	3 257	9,9 %	3 272	9,8 %
Autres ou indéterminé	1 261	3,5 %	1 186	3,7 %	591	1,8 %	502	1,5 %
Total	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %

Tableau 6

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2009		2010		2011		2012	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	202	0,6 %	166	0,5 %	151	0,5 %	149	0,5 %
Enseignante	8 064	22,8 %	5 910	18,5 %	6 030	18,5 %	5 999	18,1 %
Infirmière	6 064	17,2 %	6 006	18,8 %	6 419	19,7 %	6 624	20,0 %
Autre personnel médical	2 382	6,7 %	2 285	7,2 %	2 547	7,8 %	2 468	7,5 %
Secrétaire	332	0,9 %	254	0,8 %	291	0,9 %	267	0,8 %
Caissière	1 483	4,2 %	1 442	4,5 %	1 370	4,2 %	1 287	3,9 %
Employée de bureau	672	1,9 %	567	1,8 %	632	1,9 %	634	1,9 %
Vendeuse	2 384	6,7 %	2 267	7,1 %	2 427	7,5 %	2 479	7,5 %
Commis	318	0,9 %	256	0,8 %	251	0,8 %	265	0,8 %
Travailleuse des aliments	456	1,3 %	465	1,5 %	432	1,3 %	468	1,4 %
Barmaid	3 075	8,7 %	3 014	9,4 %	2 989	9,2 %	3 115	9,4 %
Préposée à l'entretien	409	1,2 %	398	1,2 %	441	1,4 %	480	1,5 %
Services personnels	1 848	5,2 %	2 083	6,5 %	2 171	6,7 %	2 191	6,6 %
Autre travailleuse des services	329	0,9 %	310	1,0 %	340	1,0 %	408	1,2 %
Couturière	115	0,3 %	96	0,3 %	103	0,3 %	86	0,3 %
Travailleuse du textile	43	0,1 %	37	0,1 %	44	0,1 %	42	0,1 %
Manutentionnaire	347	1,0 %	310	1,0 %	352	1,1 %	276	0,8 %
Travailleuse de l'imprimerie	86	0,2 %	79	0,2 %	63	0,2 %	77	0,2 %
Autres ou indéterminée	6 710	19,0 %	6 009	18,8 %	5 520	16,9 %	5 785	17,5 %
Total	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %

Tableau 6 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012
selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2009		2010		2011		2012	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	10	2,6 %	6	1,9 %	9	2,9 %	7	2,8 %
Enseignante	6	1,6 %	5	1,6 %	4	1,3 %	3	1,2 %
Infirmière	30	7,8 %	27	8,6 %	31	10,0 %	34	13,7 %
Autre personnel médical	71	18,5 %	74	23,5 %	80	25,9 %	76	30,5 %
Secrétaire	4	1,0 %	1	0,3 %	1	0,3 %	1	0,4 %
Caissière	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,6 %	1	0,4 %
Employée de bureau	2	0,5 %	2	0,6 %	0	0,0 %	1	0,4 %
Vendeuse	1	0,3 %	3	1,0 %	2	0,6 %	1	0,4 %
Commis	1	0,3 %	2	0,6 %	0	0,0 %	1	0,4 %
Travailleuse des aliments	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Barmaid	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Préposée à l'entretien	1	0,3 %	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %
Services personnels	9	2,3 %	12	3,8 %	11	3,6 %	7	2,8 %
Autre travailleuse des services	4	1,0 %	6	1,9 %	5	1,6 %	5	2,0 %
Couturière	0	0,0 %	0	0,0 %	3	1,0 %	0	0,0 %
Travailleuse du textile	1	0,3 %	0	0,0 %	2	0,6 %	0	0,0 %
Manutentionnaire	8	2,1 %	6	1,9 %	3	1,0 %	1	0,4 %
Travailleuse de l'imprimerie	11	2,9 %	5	1,6 %	4	1,3 %	2	0,8 %
Autres ou indéterminée	223	58,2 %	164	52,1 %	152	49,2 %	108	43,4 %
Total	383	100,0 %	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %

Tableau 6 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012
selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse

L'ensemble des deux catégories

	2009		2010		2011		2012	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	212	0,6 %	172	0,5 %	160	0,5 %	156	0,5 %
Enseignante	8 070	22,6 %	5 915	18,3 %	6 034	18,4 %	6 002	18,0 %
Infirmière	6 094	17,1 %	6 033	18,7 %	6 450	19,6 %	6 658	20,0 %
Autre personnel médical	2 453	6,9 %	2 359	7,3 %	2 627	8,0 %	2 544	7,6 %
Secrétaire	336	0,9 %	255	0,8 %	292	0,9 %	268	0,8 %
Caissière	1 483	4,2 %	1 442	4,5 %	1 372	4,2 %	1 288	3,9 %
Employée de bureau	674	1,9 %	569	1,8 %	632	1,9 %	635	1,9 %
Vendeuse	2 385	6,7 %	2 270	7,0 %	2 429	7,4 %	2 480	7,4 %
Commis	319	0,9 %	258	0,8 %	251	0,8 %	266	0,8 %
Travailleuse des aliments	457	1,3 %	465	1,4 %	432	1,3 %	468	1,4 %
Barmaid	3 075	8,6 %	3 015	9,3 %	2 989	9,1 %	3 115	9,3 %
Préposée à l'entretien	410	1,1 %	399	1,2 %	441	1,3 %	481	1,4 %
Services personnels	1 857	5,2 %	2 095	6,5 %	2 182	6,6 %	2 198	6,6 %
Autre travailleuse des services	333	0,9 %	316	1,0 %	345	1,0 %	413	1,2 %
Couturière	115	0,3 %	96	0,3 %	106	0,3 %	86	0,3 %
Travailleuse du textile	44	0,1 %	37	0,1 %	46	0,1 %	42	0,1 %
Manutentionnaire	355	1,0 %	316	1,0 %	355	1,1 %	277	0,8 %
Travailleuse de l'imprimerie	97	0,3 %	84	0,3 %	67	0,2 %	79	0,2 %
Autres ou indéterminée	6 933	19,4 %	6 173	19,1 %	5 672	17,2 %	5 893	17,7 %
Total	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %

Tableau 7

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2009		2010		2011		2012	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	7 986	22,6 %	7 265	22,7 %	7 372	22,6 %	7 789	23,5 %
Longueuil	2 151	6,1 %	1 917	6,0 %	1 900	5,8 %	1 866	5,6 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	965	2,7 %	843	2,6 %	880	2,7 %	970	2,9 %
Valleyfield	870	2,5 %	795	2,5 %	815	2,5 %	849	2,6 %
Yamaska	1 431	4,1 %	1 291	4,0 %	1 466	4,5 %	1 353	4,1 %
Total partiel Montérégie	5 417	15,3 %	4 846	15,2 %	5 061	15,5 %	5 038	15,2 %
Abitibi-Témiscamingue	1 022	2,9 %	887	2,8 %	884	2,7 %	955	2,9 %
Bas-Saint-Laurent	1 011	2,9 %	1 015	3,2 %	997	3,1 %	934	2,8 %
Capitale-Nationale	4 586	13,0 %	4 115	12,9 %	4 147	12,7 %	4 195	12,7 %
Chaudière-Appalaches	2 339	6,6 %	2 192	6,9 %	2 266	7,0 %	2 233	6,7 %
Côte-Nord	503	1,4 %	454	1,4 %	459	1,4 %	425	1,3 %
Estrie	1 636	4,6 %	1 458	4,6 %	1 398	4,3 %	1 418	4,3 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	357	1,0 %	317	1,0 %	302	0,9 %	306	0,9 %
Lanaudière	1 628	4,6 %	1 446	4,5 %	1 522	4,7 %	1 551	4,7 %
Laurentides	2 222	6,3 %	1 963	6,1 %	1 997	6,1 %	1 979	6,0 %
Laval	1 647	4,7 %	1 471	4,6 %	1 468	4,5 %	1 472	4,4 %
Mauricie et Centre-du-Québec	2 326	6,6 %	2 205	6,9 %	2 253	6,9 %	2 309	7,0 %
Outaouais	1 274	3,6 %	1 071	3,4 %	1 108	3,4 %	1 138	3,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 365	3,9 %	1 249	3,9 %	1 339	4,1 %	1 358	4,1 %
Total partiel autres régions	21 916	62,1 %	19 843	62,1 %	20 140	61,8 %	20 273	61,2 %
Total	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 7 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2009		2010		2011		2012	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	29	7,6 %	32	10,2 %	24	7,8 %	29	11,6 %
Longueuil	17	4,4 %	9	2,9 %	12	3,9 %	4	1,6 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	6	1,6 %	9	2,9 %	6	1,9 %	1	0,4 %
Valleyfield	10	2,6 %	5	1,6 %	5	1,6 %	3	1,2 %
Yamaska	8	2,1 %	14	4,4 %	5	1,6 %	0	0,0 %
Total partiel Montérégie	41	10,7 %	37	11,7 %	28	9,1 %	8	3,2 %
Abitibi-Témiscamingue	7	1,8 %	3	1,0 %	2	0,6 %	5	2,0 %
Bas-Saint-Laurent	9	2,3 %	3	1,0 %	7	2,3 %	6	2,4 %
Capitale-Nationale	100	26,1 %	89	28,3 %	85	27,5 %	71	28,5 %
Chaudière-Appalaches	55	14,4 %	40	12,7 %	54	17,5 %	34	13,7 %
Côte-Nord	1	0,3 %	2	0,6 %	3	1,0 %	3	1,2 %
Estrie	48	12,5 %	37	11,7 %	32	10,4 %	20	8,0 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	0,3 %	0	0,0 %	4	1,3 %	1	0,4 %
Lanaudière	13	3,4 %	7	2,2 %	12	3,9 %	8	3,2 %
Laurentides	8	2,1 %	9	2,9 %	2	0,6 %	2	0,8 %
Laval	12	3,1 %	14	4,4 %	12	3,9 %	17	6,8 %
Mauricie et Centre-du-Québec	23	6,0 %	14	4,4 %	14	4,5 %	10	4,0 %
Outaouais	33	8,6 %	25	7,9 %	26	8,4 %	25	10,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	0,8 %	3	1,0 %	4	1,3 %	10	4,0 %
Total partiel autres régions	313	81,7 %	246	78,1 %	257	83,2 %	212	85,1 %
Total	383	100,0 %	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 7 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

L'ensemble des deux catégories

	2009		2010		2011		2012	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	8 015	22,4 %	7 297	22,6 %	7 396	22,5 %	7 818	23,4 %
Longueuil	2 168	6,1 %	1 926	6,0 %	1 912	5,8 %	1 870	5,6 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	971	2,7 %	852	2,6 %	886	2,7 %	971	2,9 %
Valleyfield	880	2,5 %	800	2,5 %	820	2,5 %	852	2,6 %
Yamaska	1 439	4,0 %	1 305	4,0 %	1 471	4,5 %	1 353	4,1 %
Total partiel Montérégie	5 458	15,3 %	4 883	15,1 %	5 089	15,5 %	5 046	15,1 %
Abitibi-Témiscamingue	1 029	2,9 %	890	2,8 %	886	2,7 %	960	2,9 %
Bas-Saint-Laurent	1 020	2,9 %	1 018	3,2 %	1 004	3,1 %	940	2,8 %
Capitale-Nationale	4 686	13,1 %	4 204	13,0 %	4 232	12,9 %	4 266	12,8 %
Chaudière-Appalaches	2 394	6,7 %	2 232	6,9 %	2 320	7,1 %	2 267	6,8 %
Côte-Nord	504	1,4 %	456	1,4 %	462	1,4 %	428	1,3 %
Estrie	1 684	4,7 %	1 495	4,6 %	1 430	4,3 %	1 438	4,3 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	358	1,0 %	317	1,0 %	306	0,9 %	307	0,9 %
Lanaudière	1 641	4,6 %	1 453	4,5 %	1 534	4,7 %	1 559	4,7 %
Laurentides	2 230	6,2 %	1 972	6,1 %	1 999	6,1 %	1 981	5,9 %
Laval	1 659	4,6 %	1 485	4,6 %	1 480	4,5 %	1 489	4,5 %
Mauricie et Centre-du-Québec	2 349	6,6 %	2 219	6,9 %	2 267	6,9 %	2 319	7,0 %
Outaouais	1 307	3,7 %	1 096	3,4 %	1 134	3,4 %	1 163	3,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 368	3,8 %	1 252	3,9 %	1 343	4,1 %	1 368	4,1 %
Total partiel autres régions	22 229	62,3 %	20 089	62,3 %	20 397	62,0 %	20 485	61,4 %
Total	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 8

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Enceinte

		2009		2010		2011		2012	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	134	0,4 %	109	0,3 %	136	0,4 %	137	0,4 %
	Industrie chimique	221	0,6 %	220	0,7 %	200	0,6 %	197	0,6 %
	Forêt et scieries	36	0,1 %	24	0,1 %	29	0,1 %	30	0,1 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	31	0,1 %	29	0,1 %	28	0,1 %	49	0,1 %
	Fabrication de produits en métal	130	0,4 %	133	0,4 %	129	0,4 %	112	0,3 %
	Total partiel		552	1,6 %	515	1,6 %	522	1,6 %	525
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	166	0,5 %	174	0,5 %	167	0,5 %	143	0,4 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	183	0,5 %	179	0,6 %	174	0,5 %	159	0,5 %
	Fabrication d'équipement de transport	78	0,2 %	101	0,3 %	106	0,3 %	109	0,3 %
	Première transformation des métaux	17	0,0 %	8	0,0 %	25	0,1 %	28	0,1 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	42	0,1 %	28	0,1 %	36	0,1 %	23	0,1 %
	Total partiel		486	1,4 %	490	1,5 %	508	1,6 %	462
Groupe III	Administration publique	551	1,6 %	561	1,8 %	562	1,7 %	573	1,7 %
	Industrie des aliments et boissons	608	1,7 %	571	1,8 %	601	1,8 %	545	1,6 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	61	0,2 %	61	0,2 %	56	0,2 %	52	0,2 %
	Industrie du papier et activités diverses	52	0,1 %	40	0,1 %	37	0,1 %	43	0,1 %
	Transport et entreposage	156	0,4 %	136	0,4 %	149	0,5 %	165	0,5 %
	Total partiel		1 428	4,0 %	1 369	4,3 %	1 405	4,3 %	1 378
Groupe IV	Commerce	5 373	15,2 %	5 081	15,9 %	5 094	15,6 %	5 125	15,5 %
	Industrie du cuir	23	0,1 %	20	0,1 %	17	0,1 %	16	0,0 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	38	0,1 %	21	0,1 %	17	0,1 %	31	0,1 %
	Industrie du tabac	3	0,0 %	4	0,0 %	2	0,0 %	3	0,0 %
	Industrie textile	50	0,1 %	68	0,2 %	54	0,2 %	37	0,1 %
	Total partiel		5 487	15,5 %	5 194	16,3 %	5 184	15,9 %	5 212
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 609	15,9 %	5 423	17,0 %	5 349	16,4 %	5 509	16,6 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	64	0,2 %	57	0,2 %	66	0,2 %	89	0,3 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	219	0,6 %	174	0,5 %	173	0,5 %	168	0,5 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	11	0,0 %	12	0,0 %	3	0,0 %	3	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	100	0,3 %	109	0,3 %	116	0,4 %	114	0,3 %
	Total partiel		6 003	17,0 %	5 775	18,1 %	5 707	17,5 %	5 883
Groupe VI	Agriculture	494	1,4 %	458	1,4 %	479	1,5 %	500	1,5 %
	Bonneterie et habillement	117	0,3 %	80	0,3 %	88	0,3 %	85	0,3 %
	Enseignement et services annexes	6 246	17,7 %	3 927	12,3 %	3 986	12,2 %	3 927	11,9 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	226	0,6 %	183	0,6 %	170	0,5 %	153	0,5 %
	Services médicaux et sociaux	14 101	39,9 %	13 792	43,2 %	14 387	44,2 %	14 801	44,7 %
	Chasse et pêche	1	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	115	0,3 %	103	0,3 %	90	0,3 %	111	0,3 %
Total partiel		21 300	60,3 %	18 544	58,0 %	19 200	58,9 %	19 577	59,1 %
Indéterminé		63	0,2 %	67	0,2 %	47	0,1 %	63	0,2 %
Total		35 319	100,0 %	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Allaité

		2009		2010		2011		2012	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	5	1,3 %	7	2,2 %	4	1,3 %	4	1,6 %
	Industrie chimique	11	2,9 %	11	3,5 %	8	2,6 %	2	0,8 %
	Forêt et scieries	1	0,3 %	0	0,0 %	3	1,0 %	0	0,0 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits en métal	13	3,4 %	4	1,3 %	15	4,9 %	6	2,4 %
	Total partiel	30	7,8 %	22	7,0 %	30	9,7 %	12	4,8 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	7	1,8 %	11	3,5 %	4	1,3 %	10	4,0 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	42	11,0 %	26	8,3 %	24	7,8 %	10	4,0 %
	Fabrication d'équipement de transport	10	2,6 %	14	4,4 %	10	3,2 %	6	2,4 %
	Première transformation des métaux	2	0,5 %	1	0,3 %	1	0,3 %	3	1,2 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	0	0,0 %	1	0,3 %	1	0,3 %	0	0,0 %
	Total partiel	61	15,9 %	53	16,8 %	40	12,9 %	29	11,6 %
Groupe III	Administration publique	10	2,6 %	4	1,3 %	5	1,6 %	2	0,8 %
	Industrie des aliments et boissons	3	0,8 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	7	1,8 %	4	1,3 %	6	1,9 %	0	0,0 %
	Industrie du papier et activités diverses	5	1,3 %	5	1,6 %	0	0,0 %	1	0,4 %
	Transport et entreposage	2	0,5 %	1	0,3 %	1	0,3 %	0	0,0 %
	Total partiel	27	7,0 %	14	4,4 %	12	3,9 %	3	1,2 %
Groupe IV	Commerce	11	2,9 %	17	5,4 %	17	5,5 %	12	4,8 %
	Industrie du cuir	1	0,3 %	2	0,6 %	2	0,6 %	1	0,4 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	5	1,3 %	0	0,0 %	3	1,0 %	3	1,2 %
	Industrie du tabac	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industrie textile	1	0,3 %	1	0,3 %	1	0,3 %	0	0,0 %
	Total partiel	18	4,7 %	20	6,3 %	23	7,4 %	16	6,4 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	34	8,9 %	35	11,1 %	31	10,0 %	36	14,5 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	1	0,3 %	2	0,6 %	1	0,3 %	0	0,0 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	15	3,9 %	11	3,5 %	7	2,3 %	5	2,0 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	11	2,9 %	9	2,9 %	2	0,6 %	2	0,8 %
	Total partiel	62	16,2 %	57	18,1 %	41	13,3 %	43	17,3 %
Groupe VI	Agriculture	29	7,6 %	17	5,4 %	24	7,8 %	19	7,6 %
	Bonneterie et habillement	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Enseignement et services annexes	11	2,9 %	11	3,5 %	13	4,2 %	11	4,4 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %
	Services médicaux et sociaux	139	36,3 %	114	36,2 %	119	38,5 %	110	44,2 %
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	6	1,6 %	6	1,9 %	7	2,3 %	4	1,6 %
	Total partiel	185	48,3 %	149	47,3 %	163	52,8 %	145	58,2 %
Indéterminé		0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %
Total		383	100,0 %	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

L'ensemble des deux catégories

		2009		2010		2011		2012	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	139	0,4 %	116	0,4 %	140	0,4 %	141	0,4 %
	Industrie chimique	232	0,6 %	231	0,7 %	208	0,6 %	199	0,6 %
	Forêt et scieries	37	0,1 %	24	0,1 %	32	0,1 %	30	0,1 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	31	0,1 %	29	0,1 %	28	0,1 %	49	0,1 %
	Fabrication de produits en métal	143	0,4 %	137	0,4 %	144	0,4 %	118	0,4 %
	Total partiel		582	1,6 %	537	1,7 %	552	1,7 %	537
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	173	0,5 %	185	0,6 %	171	0,5 %	153	0,5 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	225	0,6 %	205	0,6 %	198	0,6 %	169	0,5 %
	Fabrication d'équipement de transport	88	0,2 %	115	0,4 %	116	0,4 %	115	0,3 %
	Première transformation des métaux	19	0,1 %	9	0,0 %	26	0,1 %	31	0,1 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	42	0,1 %	29	0,1 %	37	0,1 %	23	0,1 %
	Total partiel		547	1,5 %	543	1,7 %	548	1,7 %	491
Groupe III	Administration publique	561	1,6 %	565	1,8 %	567	1,7 %	575	1,7 %
	Industrie des aliments et boissons	611	1,7 %	571	1,8 %	601	1,8 %	545	1,6 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	68	0,2 %	65	0,2 %	62	0,2 %	52	0,2 %
	Industrie du papier et activités diverses	57	0,2 %	45	0,1 %	37	0,1 %	44	0,1 %
	Transport et entreposage	158	0,4 %	137	0,4 %	150	0,5 %	165	0,5 %
	Total partiel		1 455	4,1 %	1 383	4,3 %	1 417	4,3 %	1 381
Groupe IV	Commerce	5 384	15,1 %	5 098	15,8 %	5 111	15,5 %	5 137	15,4 %
	Industrie du cuir	24	0,1 %	22	0,1 %	19	0,1 %	17	0,1 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	43	0,1 %	21	0,1 %	20	0,1 %	34	0,1 %
	Industrie du tabac	3	0,0 %	4	0,0 %	2	0,0 %	3	0,0 %
	Industrie textile	51	0,1 %	69	0,2 %	55	0,2 %	37	0,1 %
	Total partiel		5 505	15,4 %	5 214	16,2 %	5 207	15,8 %	5 228
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 643	15,8 %	5 458	16,9 %	5 380	16,4 %	5 545	16,6 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	65	0,2 %	59	0,2 %	67	0,2 %	89	0,3 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	234	0,7 %	185	0,6 %	180	0,5 %	173	0,5 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	12	0,0 %	12	0,0 %	3	0,0 %	3	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	111	0,3 %	118	0,4 %	118	0,4 %	116	0,3 %
	Total partiel		6 065	17,0 %	5 832	18,1 %	5 748	17,5 %	5 926
Groupe VI	Agriculture	523	1,5 %	475	1,5 %	503	1,5 %	519	1,6 %
	Bonneterie et habillement	117	0,3 %	80	0,2 %	88	0,3 %	85	0,3 %
	Enseignement et services annexes	6 257	17,5 %	3 938	12,2 %	3 999	12,2 %	3 938	11,8 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	226	0,6 %	184	0,6 %	170	0,5 %	154	0,5 %
	Services médicaux et sociaux	14 240	39,9 %	13 906	43,1 %	14 506	44,1 %	14 911	44,7 %
	Chasse et pêche	1	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	121	0,3 %	109	0,3 %	97	0,3 %	115	0,3 %
Total partiel		21 485	60,2 %	18 693	57,9 %	19 363	58,9 %	19 722	59,1 %
Indéterminé		63	0,2 %	67	0,2 %	47	0,1 %	64	0,2 %
Total		35 702	100,0 %	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %

Tableau 9

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation¹

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2009		2010		2011		2012	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	6 270	17,8 %	6 611	20,7 %	7 363	22,6 %	7 941	24,0 %
Retrait seulement	19 287	54,6 %	16 016	50,1 %	15 902	48,8 %	15 388	46,5 %
Retrait et affectation	9 318	26,4 %	8 950	28,0 %	8 980	27,6 %	9 461	28,6 %
Indéterminé	444	1,3 %	377	1,2 %	328	1,0 %	310	0,9 %
Total	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2009		2010		2011		2012	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	40	10,4 %	30	9,5 %	27	8,7 %	32	12,9 %
Retrait seulement	326	85,1 %	269	85,4 %	270	87,4 %	198	79,5 %
Retrait et affectation	8	2,1 %	11	3,5 %	11	3,6 %	19	7,6 %
Indéterminé	9	2,3 %	5	1,6 %	1	0,3 %	0	0,0 %
Total	383	100,0 %	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2009		2010		2011		2012	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	6 310	17,7 %	6 641	20,6 %	7 390	22,5 %	7 973	23,9 %
Retrait seulement	19 613	54,9 %	16 285	50,5 %	16 172	49,2 %	15 586	46,7 %
Retrait et affectation	9 326	26,1 %	8 961	27,8 %	8 991	27,3 %	9 480	28,4 %
Indéterminé	453	1,3 %	382	1,2 %	329	1,0 %	310	0,9 %
Total	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %

1. Il est à noter que l'employeur n'est pas obligé de signaler à la CSST s'il affecte une travailleuse à d'autres tâches.

Tableau 10

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation

Année de la réclamation: 2009

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	28 605	217 727 539 \$	93,5 %	7 612 \$	334	7 762 512 \$	99,3 %	23 241 \$	28 939	225 490 051 \$	93,7 %	7 792 \$
Débours en affectation ²	5 662	13 210 933 \$	5,7 %	2 333 \$	6	39 611 \$	0,5 %	6 602 \$	5 668	13 250 544 \$	5,5 %	2 338 \$
Débours en frais	29 364	1 890 203 \$	0,8 %	64 \$	270	16 754 \$	0,2 %	62 \$	29 634	1 906 957 \$	0,8 %	64 \$
Aucun débours	742	0 \$	0,0 %	0 \$	9	0 \$	0,0 %	0 \$	751	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	35 319	232 828 675 \$	100,0 %	6 592 \$	383	7 818 877 \$	100,0 %	20 415 \$	35 702	240 647 552 \$	100,0 %	6 740 \$

Année de la réclamation: 2010

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 966	189 960 543 \$	92,1 %	7 609 \$	280	6 405 656 \$	99,3 %	22 877 \$	25 246	196 366 199 \$	92,4 %	7 778 \$
Débours en affectation ²	5 905	14 441 415 \$	7,0 %	2 446 \$	7	28 647 \$	0,4 %	4 092 \$	5 912	14 470 062 \$	6,8 %	2 448 \$
Débours en frais	26 684	1 776 301 \$	0,9 %	67 \$	245	16 366 \$	0,3 %	67 \$	26 929	1 792 667 \$	0,8 %	67 \$
Aucun débours	741	0 \$	0,0 %	0 \$	8	0 \$	0,0 %	0 \$	749	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	31 954	206 178 259 \$	100,0 %	6 452 \$	315	6 450 669 \$	100,0 %	20 478 \$	32 269	212 628 928 \$	100,0 %	6 589 \$

Année de la réclamation: 2011

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 882	193 179 598 \$	91,6 %	7 764 \$	281	7 043 709 \$	99,4 %	25 067 \$	25 163	200 223 307 \$	91,8 %	7 957 \$
Débours en affectation ²	6 308	15 990 363 \$	7,6 %	2 535 \$	6	25 170 \$	0,4 %	4 195 \$	6 314	16 015 533 \$	7,3 %	2 537 \$
Débours en frais	27 005	1 775 953 \$	0,8 %	66 \$	226	15 352 \$	0,2 %	68 \$	27 231	1 791 305 \$	0,8 %	66 \$
Aucun débours	862	0 \$	0,0 %	0 \$	7	0 \$	0,0 %	0 \$	869	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	32 573	210 945 914 \$	100,0 %	6 476 \$	309	7 084 231 \$	100,0 %	22 926 \$	32 882	218 030 145 \$	100,0 %	6 631 \$

Année de la réclamation: 2012

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 849	195 020 143 \$	90,9 %	7 848 \$	217	5 521 094 \$	97,7 %	25 443 \$	25 066	200 541 237 \$	91,1 %	8 001 \$
Débours en affectation ²	6 743	17 391 859 \$	8,1 %	2 579 \$	13	117 375 \$	2,1 %	9 029 \$	6 756	17 509 234 \$	8,0 %	2 592 \$
Débours en frais	27 547	2 018 845 \$	0,9 %	73 \$	189	14 238 \$	0,3 %	75 \$	27 736	2 033 083 \$	0,9 %	73 \$
Aucun débours	888	0 \$	0,0 %	0 \$	7	0 \$	0,0 %	0 \$	895	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	33 100	214 430 847 \$	100,0 %	6 478 \$	249	5 652 707 \$	100,0 %	22 702 \$	33 349	220 083 554 \$	100,0 %	6 599 \$

1. Si une réclamation relève de plus d'une catégorie de débours, elle ne figure qu'une fois au total.

2. Remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée.

Tableau 11

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2009		2010		2011		2012	
Nombre de jours d'indemnisation ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	444	1,3 %	377	1,2 %	328	1,0 %	310	0,9 %
Affectation	6 270	17,8 %	6 611	20,7 %	7 363	22,6 %	7 941	24,0 %
1 à 25 jours	2 121	6,0 %	2 045	6,4 %	2 097	6,4 %	2 173	6,6 %
26 à 50 jours	2 665	7,5 %	2 265	7,1 %	2 139	6,6 %	2 192	6,6 %
51 à 75 jours	3 815	10,8 %	3 398	10,6 %	3 360	10,3 %	3 288	9,9 %
76 à 100 jours	3 475	9,8 %	2 899	9,1 %	3 103	9,5 %	3 122	9,4 %
101 à 125 jours	2 565	7,3 %	2 018	6,3 %	1 933	5,9 %	1 925	5,8 %
126 à 150 jours	2 982	8,4 %	2 360	7,4 %	2 308	7,1 %	2 382	7,2 %
151 à 200 jours	7 483	21,2 %	6 654	20,8 %	6 410	19,7 %	6 413	19,4 %
201 à 250 jours	3 495	9,9 %	3 325	10,4 %	3 531	10,8 %	3 353	10,1 %
251 jours ou plus	4	0,0 %	2	0,0 %	1	0,0 %	1	0,0 %
Total	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	121		121		121		120	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2009		2010		2011		2012	
Nombre de jours d'indemnisation ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	9	2,3 %	5	1,6 %	1	0,3 %	0	0,0 %
Affectation	40	10,4 %	30	9,5 %	27	8,7 %	32	12,9 %
1 à 25 jours	2	0,5 %	3	1,0 %	4	1,3 %	3	1,2 %
26 à 50 jours	4	1,0 %	6	1,9 %	4	1,3 %	5	2,0 %
51 à 75 jours	5	1,3 %	3	1,0 %	5	1,6 %	2	0,8 %
76 à 100 jours	7	1,8 %	10	3,2 %	4	1,3 %	2	0,8 %
101 à 125 jours	15	3,9 %	15	4,8 %	6	1,9 %	6	2,4 %
126 à 150 jours	10	2,6 %	7	2,2 %	5	1,6 %	6	2,4 %
151 à 200 jours	26	6,8 %	23	7,3 %	30	9,7 %	23	9,2 %
201 à 250 jours	21	5,5 %	25	7,9 %	20	6,5 %	19	7,6 %
251 jours ou plus	244	63,7 %	188	59,7 %	203	65,7 %	151	60,6 %
Total	383	100,0 %	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	347		325		347		334	

1. Estimation du nombre de jours civils pour lesquels la CSST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Tableau 11 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation****L'ensemble des deux catégories**

	2009		2010		2011		2012	
Nombre de jours d'indemnisation¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	453	1,3 %	382	1,2 %	329	1,0 %	310	0,9 %
Affectation	6 310	17,7 %	6 641	20,6 %	7 390	22,5 %	7 973	23,9 %
1 à 25 jours	2 123	5,9 %	2 048	6,3 %	2 101	6,4 %	2 176	6,5 %
26 à 50 jours	2 669	7,5 %	2 271	7,0 %	2 143	6,5 %	2 197	6,6 %
51 à 75 jours	3 820	10,7 %	3 401	10,5 %	3 365	10,2 %	3 290	9,9 %
76 à 100 jours	3 482	9,8 %	2 909	9,0 %	3 107	9,4 %	3 124	9,4 %
101 à 125 jours	2 580	7,2 %	2 033	6,3 %	1 939	5,9 %	1 931	5,8 %
126 à 150 jours	2 992	8,4 %	2 367	7,3 %	2 313	7,0 %	2 388	7,2 %
151 à 200 jours	7 509	21,0 %	6 677	20,7 %	6 440	19,6 %	6 436	19,3 %
201 à 250 jours	3 516	9,8 %	3 350	10,4 %	3 551	10,8 %	3 372	10,1 %
251 jours ou plus	248	0,7 %	190	0,6 %	204	0,6 %	152	0,5 %
Total	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	123		123		124		122	

1. Estimation du nombre de jours civils pour lesquels la CSST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Tableau 12

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2009		2010		2011		2012	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	444	1,3 %	377	1,2 %	328	1,0 %	310	0,9 %
Affectation	6 270	17,8 %	6 611	20,7 %	7 363	22,6 %	7 941	24,0 %
1 à 2 500 \$	4 176	11,8 %	3 735	11,7 %	3 604	11,1 %	3 666	11,1 %
2 501 à 5 000 \$	5 952	16,9 %	5 283	16,5 %	5 135	15,8 %	4 893	14,8 %
5 001 à 7 500 \$	5 587	15,8 %	4 600	14,4 %	4 511	13,8 %	4 358	13,2 %
7 501 à 10 000 \$	4 256	12,1 %	3 805	11,9 %	3 910	12,0 %	4 091	12,4 %
10 001 à 12 500 \$	3 674	10,4 %	3 089	9,7 %	3 082	9,5 %	3 033	9,2 %
12 501 à 15 000 \$	2 676	7,6 %	2 444	7,6 %	2 486	7,6 %	2 564	7,7 %
15 001 à 17 500 \$	1 259	3,6 %	1 142	3,6 %	1 152	3,5 %	1 240	3,7 %
17 501 à 20 000 \$	671	1,9 %	510	1,6 %	580	1,8 %	573	1,7 %
20 001 \$ ou plus	354	1,0 %	358	1,1 %	422	1,3 %	431	1,3 %
Total	35 319	100,0 %	31 954	100,0 %	32 573	100,0 %	33 100	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	7 612 \$		7 609 \$		7 764 \$		7 848 \$	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2009		2010		2011		2012	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	9	2,3 %	5	1,6 %	1	0,3 %	0	0,0 %
Affectation	40	10,4 %	30	9,5 %	27	8,7 %	32	12,9 %
1 à 2 500 \$	5	1,3 %	5	1,6 %	8	2,6 %	6	2,4 %
2 501 à 5 000 \$	8	2,1 %	11	3,5 %	3	1,0 %	4	1,6 %
5 001 à 7 500 \$	18	4,7 %	15	4,8 %	7	2,3 %	2	0,8 %
7 501 à 10 000 \$	20	5,2 %	13	4,1 %	16	5,2 %	12	4,8 %
10 001 à 12 500 \$	22	5,7 %	18	5,7 %	10	3,2 %	10	4,0 %
12 501 à 15 000 \$	16	4,2 %	20	6,3 %	20	6,5 %	20	8,0 %
15 001 à 17 500 \$	21	5,5 %	28	8,9 %	29	9,4 %	16	6,4 %
17 501 à 20 000 \$	30	7,8 %	21	6,7 %	11	3,6 %	18	7,2 %
20 001 \$ ou plus	194	50,7 %	149	47,3 %	177	57,3 %	129	51,8 %
Total	383	100,0 %	315	100,0 %	309	100,0 %	249	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	23 241 \$		22 877 \$		25 067 \$		25 443 \$	

Tableau 12 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu

L'ensemble des deux catégories

	2009		2010		2011		2012	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	453	1,3 %	382	1,2 %	329	1,0 %	310	0,9 %
Affectation	6 310	17,7 %	6 641	20,6 %	7 390	22,5 %	7 973	23,9 %
1 à 2 500 \$	4 181	11,7 %	3 740	11,6 %	3 612	11,0 %	3 672	11,0 %
2 501 à 5 000 \$	5 960	16,7 %	5 294	16,4 %	5 138	15,6 %	4 897	14,7 %
5 001 à 7 500 \$	5 605	15,7 %	4 615	14,3 %	4 518	13,7 %	4 360	13,1 %
7 501 à 10 000 \$	4 276	12,0 %	3 818	11,8 %	3 926	11,9 %	4 103	12,3 %
10 001 à 12 500 \$	3 696	10,4 %	3 107	9,6 %	3 092	9,4 %	3 043	9,1 %
12 501 à 15 000 \$	2 692	7,5 %	2 464	7,6 %	2 506	7,6 %	2 584	7,7 %
15 001 à 17 500 \$	1 280	3,6 %	1 170	3,6 %	1 181	3,6 %	1 256	3,8 %
17 501 à 20 000 \$	701	2,0 %	531	1,6 %	591	1,8 %	591	1,8 %
20 001 \$ ou plus	548	1,5 %	507	1,6 %	599	1,8 %	560	1,7 %
Total	35 702	100,0 %	32 269	100,0 %	32 882	100,0 %	33 349	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	7 792 \$		7 778 \$		7 957 \$		8 001 \$	

Tableau 13

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation: 2009

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	212	0,6 %	29	10	117	7 455 \$	5 350 \$
Enseignante	8 070	22,6 %	30	10	128	9 251 \$	8 799 \$
Infirmière	6 094	17,1 %	29	9	117	8 239 \$	7 557 \$
Autre personnel médical	2 453	6,9 %	29	10	118	8 181 \$	6 725 \$
Secrétaire	336	0,9 %	29	13	105	6 137 \$	3 953 \$
Caissière	1 483	4,2 %	25	13	95	4 060 \$	3 286 \$
Employée de bureau	674	1,9 %	29	15	100	5 781 \$	3 215 \$
Vendeuse	2 385	6,7 %	27	13	96	4 898 \$	3 932 \$
Commis	319	0,9 %	28	12	113	5 962 \$	4 509 \$
Travailleuse des aliments	457	1,3 %	27	10	129	7 435 \$	6 503 \$
Barmaid	3 075	8,6 %	27	12	116	5 283 \$	5 029 \$
Préposée à l'entretien	410	1,1 %	28	11	127	6 061 \$	5 654 \$
Services personnels	1 857	5,2 %	28	9	147	7 940 \$	7 382 \$
Autre travailleuse des services	333	0,9 %	28	12	127	6 814 \$	5 942 \$
Couturière	115	0,3 %	30	13	107	4 955 \$	3 724 \$
Travailleuse du textile	44	0,1 %	28	10	127	8 060 \$	6 253 \$
Manutentionnaire	355	1,0 %	28	11	120	6 582 \$	5 846 \$
Travailleuse de l'imprimerie	97	0,3 %	28	9	172	9 588 \$	8 396 \$
Autres ou indéterminée	6 933	19,4 %	29	10	137	8 726 \$	6 741 \$
Total	35 702	100,0 %	28	11	123	7 792 \$	6 740 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation: 2010

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne²	Débours moyens³
Technicienne en sciences naturelles	172	0,5 %	29	10	127	8 755 \$	5 625 \$
Enseignante	5 915	18,3 %	30	8	132	9 136 \$	8 316 \$
Infirmière	6 033	18,7 %	29	9	115	8 175 \$	7 503 \$
Autre personnel médical	2 359	7,3 %	29	10	115	8 221 \$	6 788 \$
Secrétaire	255	0,8 %	28	13	103	6 036 \$	3 206 \$
Caissière	1 442	4,5 %	25	13	94	4 084 \$	3 233 \$
Employée de bureau	569	1,8 %	29	14	95	5 668 \$	2 940 \$
Vendeuse	2 270	7,0 %	27	13	95	4 967 \$	3 902 \$
Commis	258	0,8 %	29	12	117	6 173 \$	4 250 \$
Travailleuse des aliments	465	1,4 %	27	10	126	7 419 \$	6 419 \$
Barmaid	3 015	9,3 %	27	12	114	5 439 \$	5 095 \$
Préposée à l'entretien	399	1,2 %	29	10	138	6 693 \$	6 241 \$
Services personnels	2 095	6,5 %	28	9	149	8 219 \$	7 651 \$
Autre travailleuse des services	316	1,0 %	28	11	133	7 107 \$	6 244 \$
Couturière	96	0,3 %	30	13	120	6 120 \$	4 462 \$
Travailleuse du textile	37	0,1 %	28	10	127	7 202 \$	5 098 \$
Manutentionnaire	316	1,0 %	28	11	129	7 465 \$	6 378 \$
Travailleuse de l'imprimerie	84	0,3 %	28	9	159	9 017 \$	6 315 \$
Autres ou indéterminée	6 173	19,1 %	29	10	136	9 047 \$	6 819 \$
Total	32 269	100,0 %	28	10	123	7 778 \$	6 589 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Année de la réclamation: 2011

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	160	0,5 %	29	10	122	8 333 \$	5 210 \$
Enseignante	6 034	18,4 %	30	9	133	9 266 \$	8 261 \$
Infirmière	6 450	19,6 %	29	9	115	8 137 \$	7 321 \$
Autre personnel médical	2 627	8,0 %	29	10	112	8 188 \$	6 560 \$
Secrétaire	292	0,9 %	28	13	109	6 651 \$	3 659 \$
Caissière	1 372	4,2 %	25	14	94	4 248 \$	3 249 \$
Employée de bureau	632	1,9 %	29	14	98	5 949 \$	3 107 \$
Vendeuse	2 429	7,4 %	27	13	96	5 039 \$	3 955 \$
Commis	251	0,8 %	29	13	114	6 297 \$	4 270 \$
Travailleuse des aliments	432	1,3 %	28	10	125	7 643 \$	6 267 \$
Barmaid	2 989	9,1 %	27	12	115	5 621 \$	5 286 \$
Préposée à l'entretien	441	1,3 %	29	11	131	6 750 \$	6 258 \$
Services personnels	2 182	6,6 %	28	8	154	8 739 \$	8 134 \$
Autre travailleuse des services	345	1,0 %	28	10	133	7 439 \$	6 366 \$
Couturière	106	0,3 %	30	13	108	5 179 \$	3 928 \$
Travailleuse du textile	46	0,1 %	30	10	168	11 474 \$	6 619 \$
Manutentionnaire	355	1,1 %	29	11	124	7 025 \$	5 726 \$
Travailleuse de l'imprimerie	67	0,2 %	28	9	146	7 606 \$	6 132 \$
Autres ou indéterminée	5 672	17,2 %	29	10	140	9 708 \$	7 114 \$
Total	32 882	100,0 %	29	10	124	7 957 \$	6 631 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse

Année de la réclamation: 2012

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	156	0,5 %	30	10	131	9 415 \$	6 370 \$
Enseignante	6 002	18,0 %	30	9	133	9 408 \$	8 379 \$
Infirmière	6 658	20,0 %	29	9	113	8 203 \$	7 401 \$
Autre personnel médical	2 544	7,6 %	29	10	111	8 525 \$	6 631 \$
Secrétaire	268	0,8 %	28	14	95	5 835 \$	2 621 \$
Caissière	1 288	3,9 %	25	14	92	4 221 \$	3 100 \$
Employée de bureau	635	1,9 %	29	15	95	5 774 \$	2 816 \$
Vendeuse	2 480	7,4 %	27	13	97	5 209 \$	3 966 \$
Commis	266	0,8 %	30	12	112	6 483 \$	4 409 \$
Travailleuse des aliments	468	1,4 %	28	10	124	7 626 \$	6 307 \$
Barmaid	3 115	9,3 %	27	12	111	5 500 \$	5 133 \$
Préposée à l'entretien	481	1,4 %	28	10	136	7 163 \$	6 656 \$
Services personnels	2 198	6,6 %	28	9	154	8 893 \$	8 160 \$
Autre travailleuse des services	413	1,2 %	29	11	127	7 117 \$	6 255 \$
Couturière	86	0,3 %	31	14	98	4 933 \$	4 156 \$
Travailleuse du textile	42	0,1 %	29	11	120	7 573 \$	5 049 \$
Manutentionnaire	277	0,8 %	29	12	122	6 817 \$	5 820 \$
Travailleuse de l'imprimerie	79	0,2 %	29	10	145	8 098 \$	5 675 \$
Autres ou indéterminée	5 893	17,7 %	29	10	135	9 451 \$	6 765 \$
Total	33 349	100,0 %	29	10	122	8 001 \$	6 599 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2009

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	8 015	22,4 %	30	12	116	7 535 \$	6 292 \$
Longueuil	2 168	6,1 %	28	11	112	7 299 \$	5 965 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	971	2,7 %	27	11	111	6 795 \$	6 028 \$
Valleyfield	880	2,5 %	28	11	115	7 337 \$	6 618 \$
Yamaska	1 439	4,0 %	28	11	115	7 076 \$	5 923 \$
Total partiel Montérégie	5 458	15,3 %	28	11	113	7 154 \$	6 071 \$
Abitibi-Témiscamingue	1 029	2,9 %	27	11	123	7 552 \$	6 335 \$
Bas-Saint-Laurent	1 020	2,9 %	28	10	128	7 506 \$	6 944 \$
Capitale-Nationale	4 686	13,1 %	28	8	144	9 282 \$	8 551 \$
Chaudière-Appalaches	2 394	6,7 %	28	9	134	8 177 \$	7 296 \$
Côte-Nord	504	1,4 %	27	10	125	7 882 \$	7 000 \$
Estrie	1 684	4,7 %	28	11	119	7 189 \$	6 053 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	358	1,0 %	29	10	129	8 617 \$	7 654 \$
Lanaudière	1 641	4,6 %	28	12	110	6 890 \$	5 971 \$
Laurentides	2 230	6,2 %	28	10	120	7 668 \$	6 751 \$
Laval	1 659	4,6 %	29	10	126	8 272 \$	7 206 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 349	6,6 %	28	10	126	7 618 \$	6 425 \$
Outaouais	1 307	3,7 %	28	10	132	8 719 \$	7 335 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 368	3,8 %	27	10	114	6 708 \$	5 849 \$
Total partiel autres régions	22 229	62,3 %	28	10	128	8 034 \$	7 067 \$
Total	35 702	100,0 %	28	11	123	7 792 \$	6 740 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2010

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 297	22,6 %	30	12	118	7 625 \$	6 170 \$
Longueuil	1 926	6,0 %	29	10	109	6 964 \$	5 591 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	852	2,6 %	27	11	109	6 649 \$	5 958 \$
Valleyfield	800	2,5 %	27	10	117	7 228 \$	6 418 \$
Yamaska	1 305	4,0 %	27	10	118	7 091 \$	5 766 \$
Total partiel Montérégie	4 883	15,1 %	28	10	113	6 984 \$	5 837 \$
Abitibi-Témiscamingue	890	2,8 %	27	10	119	7 238 \$	5 742 \$
Bas-Saint-Laurent	1 018	3,2 %	28	9	123	7 235 \$	6 590 \$
Capitale-Nationale	4 204	13,0 %	29	8	141	9 370 \$	8 733 \$
Chaudière-Appalaches	2 232	6,9 %	28	9	133	8 273 \$	7 253 \$
Côte-Nord	456	1,4 %	28	10	121	7 621 \$	6 613 \$
Estrie	1 495	4,6 %	27	10	120	7 249 \$	6 122 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	317	1,0 %	28	9	130	8 638 \$	7 635 \$
Lanaudière	1 453	4,5 %	28	11	110	6 702 \$	5 380 \$
Laurentides	1 972	6,1 %	28	10	122	7 792 \$	6 533 \$
Laval	1 485	4,6 %	29	10	128	8 257 \$	7 027 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 219	6,9 %	28	10	123	7 334 \$	5 950 \$
Outaouais	1 096	3,4 %	27	11	134	8 649 \$	7 261 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 252	3,9 %	28	10	117	6 902 \$	5 989 \$
Total partiel autres régions	20 089	62,3 %	28	10	128	8 020 \$	6 924 \$
Total	32 269	100,0 %	28	10	123	7 778 \$	6 589 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2011

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 396	22,5 %	30	12	118	7 669 \$	6 189 \$
Longueuil	1 912	5,8 %	28	11	111	7 191 \$	5 524 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	886	2,7 %	28	10	118	7 547 \$	6 539 \$
Valleyfield	820	2,5 %	28	10	118	7 618 \$	6 805 \$
Yamaska	1 471	4,5 %	28	11	114	6 952 \$	5 363 \$
Total partiel Montérégie	5 089	15,5 %	28	11	115	7 272 \$	5 861 \$
Abitibi-Témiscamingue	886	2,7 %	27	10	121	7 485 \$	5 756 \$
Bas-Saint-Laurent	1 004	3,1 %	28	10	127	7 668 \$	6 870 \$
Capitale-Nationale	4 232	12,9 %	29	8	138	9 310 \$	8 507 \$
Chaudière-Appalaches	2 320	7,1 %	28	9	138	8 741 \$	7 504 \$
Côte-Nord	462	1,4 %	28	10	127	8 046 \$	6 463 \$
Estrie	1 430	4,3 %	28	10	117	7 262 \$	6 160 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	306	0,9 %	29	9	132	9 189 \$	8 048 \$
Lanaudière	1 534	4,7 %	28	11	113	7 005 \$	5 557 \$
Laurentides	1 999	6,1 %	28	10	125	8 005 \$	6 556 \$
Laval	1 480	4,5 %	29	10	129	8 440 \$	7 041 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 267	6,9 %	28	10	124	7 687 \$	6 154 \$
Outaouais	1 134	3,4 %	28	10	132	8 824 \$	7 557 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 343	4,1 %	28	10	116	7 185 \$	6 102 \$
Total partiel autres régions	20 397	62,0 %	28	10	128	8 223 \$	6 983 \$
Total	32 882	100,0 %	29	10	124	7 957 \$	6 631 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2012

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 818	23,4 %	31	12	119	7 931 \$	6 420 \$
Longueuil	1 870	5,6 %	29	11	108	7 077 \$	5 364 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	971	2,9 %	28	11	110	7 103 \$	6 199 \$
Valleyfield	852	2,6 %	28	11	115	7 750 \$	6 599 \$
Yamaska	1 353	4,1 %	28	11	114	7 050 \$	5 558 \$
Total partiel Montérégie	5 046	15,1 %	28	11	111	7 198 \$	5 785 \$
Abitibi-Témiscamingue	960	2,9 %	27	11	120	7 809 \$	6 214 \$
Bas-Saint-Laurent	940	2,8 %	28	10	121	7 386 \$	6 348 \$
Capitale-Nationale	4 266	12,8 %	29	8	137	9 427 \$	8 517 \$
Chaudière-Appalaches	2 267	6,8 %	28	9	136	8 728 \$	7 200 \$
Côte-Nord	428	1,3 %	27	10	130	8 494 \$	6 594 \$
Estrie	1 438	4,3 %	28	10	113	7 163 \$	5 948 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	307	0,9 %	29	9	126	8 642 \$	7 752 \$
Lanaudière	1 559	4,7 %	28	11	115	7 187 \$	5 806 \$
Laurentides	1 981	5,9 %	28	10	122	7 869 \$	6 353 \$
Laval	1 489	4,5 %	29	10	130	8 449 \$	7 163 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 319	7,0 %	28	10	120	7 503 \$	5 784 \$
Outaouais	1 163	3,5 %	28	10	131	8 922 \$	7 417 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 368	4,1 %	28	10	115	7 116 \$	5 860 \$
Total partiel autres régions	20 485	61,4 %	28	10	126	8 219 \$	6 868 \$
Total	33 349	100,0 %	29	10	122	8 001 \$	6 599 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2009

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	139	0,4 %	27	9	162	11 816 \$	10 454 \$
	Industrie chimique	232	0,6 %	29	10	129	8 674 \$	5 021 \$
	Forêt et scieries	37	0,1 %	28	10	154	9 355 \$	7 978 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	31	0,1 %	28	8	145	12 876 \$	8 057 \$
	Fabrication de produits en métal	143	0,4 %	28	10	171	10 076 \$	7 569 \$
	Total partiel	582	1,6 %	28	10	152	10 236 \$	7 294 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	173	0,5 %	28	9	169	9 507 \$	8 626 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	225	0,6 %	29	10	176	9 654 \$	8 570 \$
	Fabrication d'équipement de transport	88	0,2 %	30	11	133	9 245 \$	6 276 \$
	Première transformation des métaux	19	0,1 %	30	9	137	13 604 \$	7 477 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	42	0,1 %	29	10	138	9 073 \$	7 126 \$
	Total partiel	547	1,5 %	29	10	164	9 599 \$	8 070 \$
Groupe III	Administration publique	561	1,6 %	30	10	133	10 787 \$	5 612 \$
	Industrie des aliments et boissons	611	1,7 %	28	10	135	7 861 \$	6 676 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	68	0,2 %	28	9	177	9 129 \$	7 900 \$
	Industrie du papier et activités diverses	57	0,2 %	29	9	156	12 176 \$	8 125 \$
	Transport et entreposage	158	0,4 %	30	10	142	10 494 \$	8 755 \$
	Total partiel	1 455	4,1 %	29	10	139	9 239 \$	6 605 \$
Groupe IV	Commerce	5 384	15,1 %	27	13	98	4 863 \$	4 018 \$
	Industrie du cuir	24	0,1 %	26	10	159	8 501 \$	7 714 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	43	0,1 %	28	9	181	11 368 \$	8 403 \$
	Industrie du tabac	3	0,0 %	28	9	115	11 610 \$	11 650 \$
	Industrie textile	51	0,1 %	29	10	136	8 055 \$	6 788 \$
	Total partiel	5 505	15,4 %	27	13	100	4 971 \$	4 098 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 643	15,8 %	27	12	116	5 671 \$	5 011 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	65	0,2 %	29	11	137	10 526 \$	5 118 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	234	0,7 %	29	11	146	8 592 \$	6 976 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	12	0,0 %	30	16	74	4 832 \$	2 276 \$
	Fabrication de produits électriques	111	0,3 %	30	10	164	10 342 \$	7 266 \$
	Total partiel	6 065	17,0 %	27	12	118	5 881 \$	5 124 \$
Groupe VI	Agriculture	523	1,5 %	28	10	147	8 434 \$	7 662 \$
	Bonneterie et habillement	117	0,3 %	30	14	97	4 325 \$	3 114 \$
	Enseignement et services annexes	6 257	17,5 %	30	11	113	8 900 \$	8 245 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	226	0,6 %	29	16	100	6 580 \$	2 674 \$
	Services médicaux et sociaux	14 240	39,9 %	29	9	134	8 713 \$	7 800 \$
	Chasse et pêche	1	0,0 %	38	22	86	5 150 \$	5 223 \$
	Industries manufacturières diverses	121	0,3 %	29	10	149	8 243 \$	6 165 \$
	Total partiel	21 485	60,2 %	29	10	127	8 734 \$	7 838 \$
Indéterminé		63	0,2 %	29	12	127	7 504 \$	5 512 \$
Total		35 702	100,0 %	28	11	123	7 792 \$	6 740 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2010

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	116	0,4 %	28	11	157	11 867 \$	9 963 \$
	Industrie chimique	231	0,7 %	30	9	140	10 573 \$	6 401 \$
	Forêt et scieries	24	0,1 %	28	9	133	8 395 \$	7 270 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	29	0,1 %	28	11	112	8 851 \$	6 530 \$
	Fabrication de produits en métal	137	0,4 %	28	9	163	9 875 \$	7 825 \$
	Total partiel	537	1,7 %	29	10	149	10 502 \$	7 580 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	185	0,6 %	28	9	164	9 187 \$	7 916 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	205	0,6 %	29	9	186	10 044 \$	8 215 \$
	Fabrication d'équipement de transport	115	0,4 %	30	11	174	12 563 \$	6 905 \$
	Première transformation des métaux	9	0,0 %	31	9	171	14 362 \$	8 088 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	29	0,1 %	31	9	162	9 435 \$	7 164 \$
	Total partiel	543	1,7 %	29	9	174	10 119 \$	7 778 \$
Groupe III	Administration publique	565	1,8 %	30	10	132	11 250 \$	5 892 \$
	Industrie des aliments et boissons	571	1,8 %	28	10	127	7 670 \$	6 477 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	65	0,2 %	29	10	154	8 975 \$	8 535 \$
	Industrie du papier et activités diverses	45	0,1 %	29	9	173	14 667 \$	10 775 \$
	Transport et entreposage	137	0,4 %	31	9	136	10 170 \$	8 714 \$
	Total partiel	1 383	4,3 %	29	10	133	9 341 \$	6 696 \$
Groupe IV	Commerce	5 098	15,8 %	27	13	98	4 969 \$	4 002 \$
	Industrie du cuir	22	0,1 %	26	9	125	6 993 \$	6 594 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	21	0,1 %	30	11	146	9 186 \$	6 533 \$
	Industrie du tabac	4	0,0 %	36	5	121	12 825 \$	9 649 \$
	Industrie textile	69	0,2 %	29	12	111	5 924 \$	4 801 \$
	Total partiel	5 214	16,2 %	27	13	98	5 019 \$	4 038 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 458	16,9 %	27	12	115	5 872 \$	5 128 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	59	0,2 %	29	10	170	12 629 \$	7 234 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	185	0,6 %	29	11	148	8 639 \$	5 842 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	12	0,0 %	30	10	120	9 217 \$	3 403 \$
	Fabrication de produits électriques	118	0,4 %	30	10	160	10 795 \$	5 706 \$
	Total partiel	5 832	18,1 %	27	12	117	6 056 \$	5 180 \$
Groupe VI	Agriculture	475	1,5 %	28	10	136	8 353 \$	7 952 \$
	Bonneterie et habillement	80	0,2 %	29	13	104	4 858 \$	3 583 \$
	Enseignement et services annexes	3 938	12,2 %	30	9	109	8 493 \$	7 261 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	184	0,6 %	30	15	103	6 707 \$	2 552 \$
	Services médicaux et sociaux	13 906	43,1 %	29	9	134	8 807 \$	7 888 \$
	Chasse et pêche	1	0,0 %	33	14	53	2 982 \$	2 982 \$
	Industries manufacturières diverses	109	0,3 %	29	11	142	8 317 \$	4 949 \$
	Total partiel	18 693	57,9 %	29	9	128	8 705 \$	7 669 \$
Indéterminé		67	0,2 %	29	12	143	8 128 \$	6 670 \$
Total		32 269	100,0 %	28	10	123	7 778 \$	6 589 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2011

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	140	0,4 %	28	11	154	11 740 \$	10 408 \$
	Industrie chimique	208	0,6 %	30	10	163	12 842 \$	6 457 \$
	Forêt et scieries	32	0,1 %	28	9	154	10 443 \$	10 230 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	28	0,1 %	29	9	154	15 245 \$	8 961 \$
	Fabrication de produits en métal	144	0,4 %	28	9	188	12 009 \$	9 200 \$
	Total partiel	552	1,7 %	29	10	166	12 156 \$	8 520 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	171	0,5 %	29	9	145	8 451 \$	7 237 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	198	0,6 %	29	9	176	9 761 \$	8 418 \$
	Fabrication d'équipement de transport	116	0,4 %	30	12	198	14 470 \$	6 910 \$
	Première transformation des métaux	26	0,1 %	31	7	167	16 750 \$	8 688 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	37	0,1 %	30	11	140	10 093 \$	6 282 \$
	Total partiel	548	1,7 %	29	9	166	10 162 \$	7 599 \$
Groupe III	Administration publique	567	1,7 %	30	9	138	12 289 \$	6 325 \$
	Industrie des aliments et boissons	601	1,8 %	28	10	127	7 749 \$	6 416 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	62	0,2 %	30	10	159	9 801 \$	7 940 \$
	Industrie du papier et activités diverses	37	0,1 %	31	10	156	13 636 \$	8 659 \$
	Transport et entreposage	150	0,5 %	31	10	136	10 433 \$	8 690 \$
	Total partiel	1 417	4,3 %	29	10	134	9 655 \$	6 746 \$
Groupe IV	Commerce	5 111	15,5 %	27	13	97	5 104 \$	4 104 \$
	Industrie du cuir	19	0,1 %	29	15	126	6 495 \$	5 771 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	20	0,1 %	30	9	168	10 578 \$	8 642 \$
	Industrie du tabac	2	0,0 %	29	12	125	13 715 \$	13 775 \$
	Industrie textile	55	0,2 %	29	11	143	8 583 \$	6 188 \$
	Total partiel	5 207	15,8 %	27	13	98	5 182 \$	4 153 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 380	16,4 %	27	12	116	5 985 \$	5 229 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	67	0,2 %	29	11	116	8 261 \$	4 712 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	180	0,5 %	30	11	133	7 512 \$	5 483 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3	0,0 %	35	7	124	10 060 \$	3 413 \$
	Fabrication de produits électriques	118	0,4 %	29	12	151	9 743 \$	4 369 \$
	Total partiel	5 748	17,5 %	28	12	116	6 086 \$	5 212 \$
Groupe VI	Agriculture	503	1,5 %	28	10	144	9 067 \$	8 192 \$
	Bonneterie et habillement	88	0,3 %	30	14	88	4 232 \$	2 895 \$
	Enseignement et services annexes	3 999	12,2 %	30	10	108	8 545 \$	7 075 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	170	0,5 %	30	16	103	6 679 \$	3 105 \$
	Services médicaux et sociaux	14 506	44,1 %	29	9	134	8 966 \$	7 850 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Total partiel	19 363	58,9 %	29	9	129	8 853 \$	7 629 \$
Indéterminé		47	0,1 %	29	11	136	7 490 \$	6 484 \$
Total		32 882	100,0 %	29	10	124	7 957 \$	6 631 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2012

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	141	0,4 %	29	11	147	11 962 \$	10 414 \$
	Industrie chimique	199	0,6 %	30	11	142	10 636 \$	5 760 \$
	Forêt et scieries	30	0,1 %	28	8	134	8 722 \$	7 850 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	49	0,1 %	28	11	146	13 532 \$	8 796 \$
	Fabrication de produits en métal	118	0,4 %	29	9	168	10 683 \$	7 774 \$
	Total partiel	537	1,6 %	29	10	149	11 197 \$	7 818 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	153	0,5 %	28	9	168	10 268 \$	8 674 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	169	0,5 %	29	9	160	9 204 \$	7 254 \$
	Fabrication d'équipement de transport	115	0,3 %	29	10	166	10 943 \$	6 362 \$
	Première transformation des métaux	31	0,1 %	30	11	238	20 173 \$	6 680 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	23	0,1 %	30	11	131	8 565 \$	6 166 \$
	Total partiel	491	1,5 %	29	9	165	10 172 \$	7 400 \$
Groupe III	Administration publique	575	1,7 %	30	10	130	11 513 \$	5 103 \$
	Industrie des aliments et boissons	545	1,6 %	28	10	126	7 940 \$	6 334 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	52	0,2 %	30	9	134	7 726 \$	5 859 \$
	Industrie du papier et activités diverses	44	0,1 %	30	9	160	14 109 \$	9 379 \$
	Transport et entreposage	165	0,5 %	31	10	139	10 754 \$	8 571 \$
	Total partiel	1 381	4,1 %	29	10	131	9 567 \$	6 168 \$
Groupe IV	Commerce	5 137	15,4 %	27	13	97	5 202 \$	4 052 \$
	Industrie du cuir	17	0,1 %	28	8	133	7 032 \$	6 064 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	34	0,1 %	30	9	193	12 619 \$	8 400 \$
	Industrie du tabac	3	0,0 %	31	10	89	10 037 \$	6 761 \$
	Industrie textile	37	0,1 %	29	12	119	7 010 \$	6 234 \$
	Total partiel	5 228	15,7 %	27	13	98	5 280 \$	4 104 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 545	16,6 %	27	13	114	6 009 \$	5 128 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	89	0,3 %	31	12	126	9 720 \$	4 931 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	173	0,5 %	30	11	136	8 028 \$	5 582 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3	0,0 %	32	17	0	0 \$	70 \$
	Fabrication de produits électriques	116	0,3 %	31	11	144	9 569 \$	4 435 \$
	Total partiel	5 926	17,8 %	28	13	115	6 133 \$	5 122 \$
Groupe VI	Agriculture	519	1,6 %	28	10	141	9 335 \$	8 904 \$
	Bonneterie et habillement	85	0,3 %	30	15	85	4 091 \$	3 284 \$
	Enseignement et services annexes	3 938	11,8 %	31	10	108	8 666 \$	7 137 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	154	0,5 %	30	15	107	7 421 \$	2 961 \$
	Services médicaux et sociaux	14 911	44,7 %	29	9	132	9 000 \$	7 879 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Total partiel	19 722	59,1 %	29	9	127	8 911 \$	7 684 \$
Indéterminé		64	0,2 %	29	12	130	7 374 \$	5 897 \$
Total		33 349	100,0 %	29	10	122	8 001 \$	6 599 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 16

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2009 à 2012 selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation

Catégorie de la réclamation: Enceinte

Principales caractéristiques	2009	2010	2011	2012
Nombre de réclamations	35 319	31 954	32 573	33 100
Âge entier moyen de la travailleuse	28	28	29	29
Nombre moyen de semaines de grossesse ¹	11	10	10	10
Jours moyens d'indemnisation	121	121	121	120
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	7 612 \$	7 609 \$	7 764 \$	7 848 \$
Débours moyens ³	6 592 \$	6 452 \$	6 476 \$	6 478 \$

Catégorie de la réclamation: Allaité

Principales caractéristiques	2009	2010	2011	2012
Nombre de réclamations	383	315	309	249
Âge entier moyen de la travailleuse	30	30	30	30
Jours moyens d'indemnisation	347	325	347	334
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	23 241 \$	22 877 \$	25 067 \$	25 443 \$
Débours moyens ³	20 415 \$	20 478 \$	22 926 \$	22 702 \$

L'ensemble des deux catégories

Principales caractéristiques	2009	2010	2011	2012
Nombre de réclamations	35 702	32 269	32 882	33 349
Âge entier moyen de la travailleuse	28	28	29	29
Nombre moyen de semaines de grossesse ¹	11	10	10	10
Jours moyens d'indemnisation	123	123	124	122
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	7 792 \$	7 778 \$	7 957 \$	8 001 \$
Débours moyens ³	6 740 \$	6 589 \$	6 631 \$	6 599 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Annexe

NATURE DE L'AGRESSEUR

La nature de l'agresseur, c'est la raison environnementale invoquée par le médecin ou par la travailleuse face aux dangers que comporte le poste de travail, eu égard à l'état de grossesse de la travailleuse ou de la mère qui allaite.

La nature de l'agresseur ou des risques existant au poste de travail est codée selon un système de classification propre à la CSST. Il y a six grandes catégories d'agresseurs, chacune étant subdivisée en sous-catégories. Pour les besoins de la présente publication, une seule catégorie (agresseur ergonomique) a été subdivisée dans l'élaboration des tableaux.

CLASSIFICATION DE NATURE DE L'AGRESSEUR

Grande catégorie	Sous-catégorie
1. Agresseur de nature chimique	<ul style="list-style-type: none">- Gaz anesthésiques- Métaux- Solvants (diluants)- Produits utilisés dans l'industrie plastique ou du caoutchouc- Gaz asphyxiants ou irritants- Pesticides, herbicides, insecticides, fongicides et rodenticides- Odeurs chimiques ou autres- Poussières ou vapeurs (organiques ou minérales)- Autres produits chimiques

2. Agresseur de nature physique	<ul style="list-style-type: none"> - Bruit - Ultrasons - Vibration - Radiations - Contraintes thermiques - Hyperbarie - Choc électrique - Autres agresseurs physiques
3. Agresseur de nature ergonomique	<ul style="list-style-type: none"> - Horaire de travail - Rythme et charge de travail, stress - Travail au rendement, heures supplémentaires - Posture de travail - Soulever, pousser, tirer des lourdes charges - Autres efforts physiques - Autres risques ergonomiques
4. Agresseur de nature biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'origine virale, bactérienne, mycologique ou parasitaire - Risques pathologiques associés à des produits biologiques - Risques associés à la manipulation d'un animal ou à son contact
5. Agresseur de nature à nuire à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Planchers glissants - Escaliers - Risques d'être frappé par un objet
6. Agresseurs divers	

PROFESSION

La profession de la travailleuse a été codée à partir de la *Classification canadienne descriptive des professions*. Afin de faciliter la disposition des tableaux, nous avons préparé une liste des abréviations utilisées pour les professions.

Source: Emploi et Immigration Canada, Guide 1980 Classification canadienne descriptive des professions.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE:

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Technicienne en sciences physiques, en sciences biologiques, en sciences agronomiques, en architecture et en ingénierie (2117, 2135 et 2165)	Technicienne en sciences naturelles
Enseignante et personnel assimilé (2711 à 2799)	Enseignante
Personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques (3130 à 3139)	Infirmière
Autre personnel médical, autre technicienne de la santé et travailleuse assimilée (3111 à 3119) (3151 à 3159)	Autre personnel médical
Sténographe et dactylographe (4110 à 4113)	Secrétaire
Teneuse de livres, commis en comptabilité et travailleuse assimilée (4130 à 4139)	Caissière
Autre personnel administratif et travailleuse assimilée (4140 à 4143) (4170 à 4179) (4190 à 4199)	Employée de bureau

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Vendeuse de biens de consommation (5130 à 5149)	Vendeuse
Magasinière, ordonnatrice et distributrice (4150 à 4169)	Commis
Travailleuse de l'industrie des aliments et boissons et travailleuse assimilée (8210 à 8229)	Travailleuse des aliments
Travailleuse spécialisée dans la préparation des aliments et boissons et les services connexes (6120 à 6129)	Barmaid
Travailleuse spécialisée dans les services de logement et les secteurs connexes (6130 à 6139)	Préposée à l'entretien
Travailleuse spécialisée dans les services personnels (6141 à 6149)	Service personnel
Autre travailleuse spécialisée dans les services (6160 à 6199)	Autre travailleuse des services
Travailleuse spécialisée dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir (8550 à 8569)	Couturière
Travailleuse du textile (8260 à 8279)	Travailleuse du textile
Manutentionnaire et travailleuse assimilée, NCA (9310 à 9319)	Manutentionnaire
Imprimerie et travailleuse assimilée (9510 à 9519)	Travailleuse dans l'imprimerie
Travailleuse non classée ailleurs et autres professions indéterminées (tous les autres codes)	Autres ou indéterminée

Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1 866 302-CSST (2778)

**ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE**

33, rue Gamble O.
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2R3
Télec. : 819 762-9325

2^e étage
1185, rue Germain
Val-d'Or
(Québec) J9P 6B1
Télec. : 819 874-2522

BAS-SAINT-LAURENT

180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180
Rimouski
(Québec) G5L 7P3
Télec. : 418 725-6237

CAPITALE-NATIONALE

425, rue du Pont
Case postale 4900
Succ. Terminus
Québec
(Québec) G1K 7S6
Télec. : 418 266-4015

CHAUDIÈRE-

APPALACHES
835, rue de la Concorde
Lévis
(Québec) G6W 7P7
Télec. : 418 839-2498

CÔTE-NORD

Bureau 236
700, boul. Laure
Sept-Îles
(Québec) G4R 1Y1
Télec. : 418 964-3959

235, boul. La Salle
Baie-Comeau
(Québec) G4Z 2Z4
Télec. : 418 294-7325

ESTRIE

Place Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King O.
Sherbrooke
(Québec) J1J 2C3
Télec. : 819 821-6116

**GASPÉSIE-ÎLES-
DE-LA-MADELEINE**

163, boul. de Gaspé
Gaspé
(Québec) G4X 2V1
Télec. : 418 368-7855
200, boul. Perron O.
New Richmond
(Québec) G0C 2B0
Télec. : 418 392-5406

ÎLE-DE-MONTRÉAL

1, complexe Desjardins
Tour Sud, 31^e étage
Case postale 3
Succ. Place-Desjardins
Montréal
(Québec) H5B 1H1
Télec. : 514 906-3200

LANAUDIÈRE

432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette
(Québec) J6E 7N2
Télec. : 450 756-6832

LAURENTIDES

6^e étage
85, rue De Martigny O.
Saint-Jérôme
(Québec) J7Y 3R8
Télec. : 450 432-1765

LAVAL

1700, boul. Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Télec. : 450 668-1174

LONGUEUIL

25, boul. La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Télec. : 450 442-6373

**MAURICIE ET
CENTRE-DU-QUÉBEC**

Bureau 200
1055, boul. des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Télec. : 819 372-3286

OUTAOUAIS

15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Télec. : 819 778-8699

**SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN**

Place du Fjord
901, boul. Talbot
Case postale 5400
Saguenay
(Québec) G7H 6P8
Télec. : 418 545-3543

Complexe du Parc
6^e étage
1209, boul. du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Télec. : 418 679-5931

**SAINT-JEAN-SUR-
RICHELIEU**

145, boul. Saint-Joseph
Case postale 100
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6Z1
Télec. : 450 359-1307

VALLEYFIELD

9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Télec. : 450 377-8228

YAMASKA

2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Télec. : 450 773-8126

Bureau 102
26, place
Charles-De Montmagny
Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7E3
Télec. : 450 746-1036

Pour obtenir la liste de nos coordonnées la plus à jour,
consultez notre site Web au :

www.csst.qc.ca/nous_joindre